

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Internationalisation de l'économie	166

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 - L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route internationale et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 approuvant le règlement d'intervention du dispositif VIE Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 approuvant le

règlement d'intervention du dispositif « Emploi Export Pays de la Loire » et la convention « type »,

VU la délibération de la Commission permanente du 8 février 2019 approuvant le règlement d'intervention du dispositif Prim Export,

VU la convention signée entre la Région des Pays de la Loire et la CCI de région des Pays de la Loire en date du 10 mars 2022, relative au dispositif VIE Pays de la Loire,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1- Le dispositif Emploi Export Pays de la Loire

ATTRIBUE

une subvention totale d'un montant de 129 106,70 € pour le financement de sept emplois export - dossiers présentés en annexe 1,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 129 106,70 €,

AUTORISE

La Présidente à signer les conventions correspondantes, selon le modèle approuvé lors de la Commission permanente du 14 février 2020.

2- Soutien à la prospection export des entreprises - Le dispositif Prim'Export

PREND CONNAISSANCE

de la liste des 70 dossiers ayant reçu un avis favorable pour un soutien du dispositif Prim Export, figurant en annexe 2.

3- Le dispositif VIE Pays de la Loire - Opération 2022-00292

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention relative au programme V.I.E PAYS DE LA LOIRE en annexe 3 entre la Région Pays de la Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire, portant le montant total de l'aide régionale à 950 000 €, soit une diminution de 550 000 € du montant initial de 1 500 000 € (op. 2022-00292), en accord avec la CCIR,

DECIDE

La réduction de 550 000 euros de la subvention de 1 500 000 euros votée par délibération de la Commission permanente du 25 février 2022,

ANNULE

Partiellement, à hauteur de 550 000 euros l'affectation d'autorisation d'engagement de 1 500 000 euros votée par délibération de la Commission permanente du 25 février 2022.

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

Dossiers approuvés par le Comité export

APPROUVE

le soutien à huit entreprises pour la mise en place de jeunes volontaires internationaux en entreprise au titre du dispositif VIE Pays de le Loire (4MOD TECHNOLOGY (44), INFOSEC COMMUNICATION (44), LIFTVRAC (44), ALGIMOUSS (49), VISIO NERF (49), SERAP INDUSTRIES (53), SECURLITE (72), ANJOU AUTOMATION (85)), figurant en annexe 4.

4 - Soutien au Groupement export Afrique de l'Ouest - Vendée international

ATTRIBUE

une subvention de 24 000 € sur un montant subventionnable de 66 200 € HT à l'association Vendée International pour la mise en œuvre du plan d'actions 2022 du Groupement Export Afrique de l'Ouest,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 24 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante, figurant en annexe 5,

AUTORISE

La Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 12/07/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs